

# SOUVENIR

DE LA

## Fête de la Saint-Jean-Baptiste

### 1901

#### Liste des Officiers de L'Association St-Jean-Baptiste

DE MONTRÉAL

ELUS LE 18 FEVRIER 1901

#### Bureau de Direction :

MM. F. L. BEIQUÉ, Président Général	L. E. GEOFFRION
J. X. PERRAULT, Vice-Président	A. V. ROY
DAMASE PARIZEAU, Vice-Président	HON. R. DANDURAN
PHILIPPE DEMERS, Secrétaire Général	
ARTHUR GAGNON, Secrétaire-Trésorier	
J. D. COUTURE, Commandant Général	
L. O. DAVID	
J. J. BEAUCHAMP	
ALEX. PRUDHOMME	

#### Membres d'Honneur :

HON. L. O. LORANGER	MM. E. P. LACHAPELLE
" J. D. ROLLAND	U. E. ARCHAMBAULT
" JOSEPH ROYAL	P. H. ROY
" A. A. THIBAudeau	L. E. BEAUCHAMP

#### Commission Financière :

MM. J. C. BEAUCHAMP	MM. JOSEPH BRUNET
THOMAS GAUTHIER	PIERRE DESFORGES
HORMISDAS LAPORTE	

#### L'Association St-Jean-Baptiste de Montréal

#### PRÉCIS HISTORIQUE

L'Association St-Jean-Baptiste fut fondée à Montréal par M. Ludger Duvernay.

Elle célébra pour la première fois la fête de son patron, le 24 juin 1834. Le premier banquet national qui eut lieu, ce jour-là, fut tenu dans le jardin de M. John McDonell, rue St-Antoine, sous la présidence de l'hon. Jacques Viger, maire de Montréal.

La chanson patriotique si populaire, " Comme le dit un vieil adage," fut composée pour la circonstance et chantée à ce banquet par sir George-Etienne Cartier, alors étudiant en droit.

La célébration annuelle de la fête nationale fut interrompue par l'insurrection de 1837 et l'exil des patriotes Canadiens-français, au nombre desquels était le fondateur de l'Association.

A son retour de l'exil, en 1842, M. Duvernay réorganisa cette société avec le concours des principaux citoyens d'origine française de cette ville. La première assemblée générale pour l'adoption de certains règlements et l'élection des officiers fut tenue le 9 juin 1843, dans un salon du marché Ste-Anne, sous la présidence de l'hon. D.-B. Viger, sir George-E. Cartier agissant comme secrétaire.

Les fondateurs de l'Association avaient pour but :

- 1° D'unir entre eux tous les Canadiens ;
- 2° De leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ;
- 3° De cimenter l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille ;
- 4° De favoriser par toutes les voies légitimes, les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'Association en particulier ;